

Avis public



ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS EST DONNÉ, par le soussigné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du **lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h**, à la mairie d'arrondissement, située au 13665, boulevard de Pierrefonds, sera adopté le règlement CA29 0151 sur la taxe relative aux services pour l'année 2026.

Un avis de motion pour ce règlement sera présenté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h 15 à la mairie d'arrondissement.

Ce règlement prévoit, à compter de son entrée en vigueur, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, au taux de **0,0706 %**, appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, le tout sujet à ajustement.

L'adoption de ce règlement implique un transfert aux arrondissements (taxe spéciale) de cette portion de l'espace fiscal initialement perçue par la Ville de Montréal (taxe générale), pour permettre aux arrondissements d'en disposer localement selon leurs besoins et leur réalité.

QUE le présent avis est disponible dans la page « avis publics » sur le site Internet de l'arrondissement **montreal.ca\pierrefonds-roxboro**.

Lors de cette séance, il y aura une période de questions du public.

FAIT À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-et-unième jour du mois de novembre 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Gauthier".

Me Jean-François Gauthier, MBA
Secrétaire d'arrondissement

/ae